
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-154 DU 26 FEVRIER 2014
portant approbation du budget prévisionnel,
exercice 2014, du Centre Agricole Régional
pour le Développement Rural du Zou et
des Collines (CARDER-ZOU/COLLINES).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2013-137 du 20 mars 2013 portant transformation des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) en Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CARDER) ;
- Vu** le procès verbal de la session du Conseil d'Administration du Centre Agricole Régional pour le Développement Rural du Zou et des Collines en date du 04 décembre 2013 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 03 janvier 2014,

D E C R E T E :

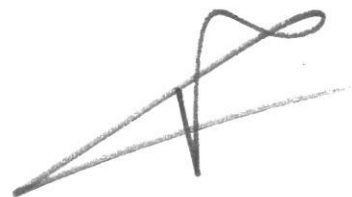
Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2014, du Centre Agricole Régional pour le Développement Rural des Départements du

Zou et des Collines (CARDER Zou/Collines), tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 26 février 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



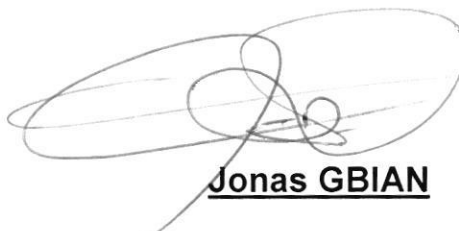
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Fatouma AMADOU DJIBRIL



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MAEP 02 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 CARDER ZOU/COLLINES 2 JORB 1.-